

ANS Vie - Covéa
Association Nationale des Souscripteurs Vie Covéa
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
86-90 rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Avis d'Appel à candidature pour 3 sièges de membres du Conseil d'administration

Chers adhérents,

Le mandat de trois membres du Conseil d'administration de l'ANS Vie-Covéa, issus du collège des candidats autres que ceux présentés par les membres fondateurs et qualifiés, arrivera à terme lors de l'Assemblée générale 2025 de notre Association. En conséquence, au cours de celle-ci, nous devons procéder à de nouvelles élections.

Etre administrateur signifie s'impliquer activement dans la vie de l'Association, participer avec assiduité et diligence aux travaux et exercer ses missions au profit de l'ensemble des adhérents.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour 6 ans. Ils remplissent des conditions d'honorabilité ainsi que de professionnalisme. Ils agissent dans le respect de l'intérêt social. A cette fin, ils s'engagent notamment à respecter la Charte déontologique de l'Association.

Les adhérents de l'Association, titulaires d'un contrat GMF Vie, MAAF Vie ou MMA Vie, peuvent demander un formulaire d'acte de candidature en écrivant au siège social de l'Association à l'adresse suivante :

ANS Vie-Covéa
86 rue Saint Lazare – CS 10020 – 75320 PARIS cedex 09

Celui-ci, dûment rempli et complété des pièces demandées, devra être accompagné d'une lettre de motivation et sera à adresser au Président de l'Association au plus tard **le 31 décembre 2024**.